





DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS À UNE INGÉNIERIE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis 1996, le SIEEEN organise, pour le compte des collectivités qui lui ont transféré cette compétence, le transfert, le traitement, la valorisation des déchets ménagers ainsi que la gestion des contrats financiers avec les éco-organismes. Le Syndicat coordonne également l'animation et la communication du territoire et porte, à ce titre, le programme de prévention (PLPDMA). En faisant progressivement évoluer sa politique déchets, à partir 2009, le Syndicat poursuit l'objectif de devenir à terme territoire zéro déchet. Pour soutenir des objectifs régionaux très ambitieux et répondre à des exigences réglementaires de plus en plus contraignantes, le SIEEEN est amené, aujourd'hui, à franchir un cap supplémentaire et accompagner son territoire dans sa transition écologique en recentrant ses priorités autour de l'économie circulaire. Le Syndicat projette de sortir, ainsi, d'une approche purement techniciste et traiter la question des déchets sous l'angle de la préservation des ressources. Il souhaite, pour ce faire, s'appuyer sur les solidarités territoriales afin de favoriser l'éclosion de nouvelles activités économiques locales au bénéfice du territoire et de l'emploi local (lutte contre le gaspillage, réemploi...).

Le SIEEEN a accepté, en 1996, de prendre la compétence « Déchets » pour apporter une solution au traitement des déchets de collectivités, à l'époque confrontées à la fermeture administrative de leurs décharges et usines d'incinération. S'adaptant aux contraintes rurales de son territoire, le Syndicat privilégie la mise en place d'un réseau de 7 quais de transfert positionnés au plus proche des zones de collecte de manière à limiter les coûts de transport. Ce réseau est complété, en 2006, par la construction de 5 plates-formes de compostage destinées à traiter les biodéchets collectés sur le territoire bien avant l'heure.

En 2009, le SIEEEN ajoute un volet prévention à sa politique déchets et, ce faisant, signe un programme de prévention de 5 ans avec l'Ademe. Dans une logique de mutualisation des moyens, le Syndicat crée un réseau d'ambassadeurs du tri et de la prévention, qu'il met à disposition de ses collectivités adhérentes pour diffuser sur le territoire des messages de prévention et de tri et amener, ainsi, les usagers à changer les habitudes de consommation et améliorer le geste de tri.

Grâce à cette sensibilisation de proximité, les ambassadeurs du tri et de la prévention sont parvenus à impulser une dynamique territoriale en s'appuyant sur les différents réseaux de vie locale (participation aux événementiels, animation scolaire, charte des communes éco-engagées) et les tissus associatifs (éco-manifestations). Ce réseau a contribué, en 5 ans, à améliorer significativement la qualité des collectes sélectives (- 23 % de refus de tri), relancer les performances de tri (+ 1 Kg/hab) et réduire le poids des déchets ménagers (- 7 %) par rapport à son niveau de 2010.

De nouveau mobilisé sur la mise en place des extensions de consignes de tri au 1^{er} janvier 2022, le réseau des ambassadeurs parvient avec succès, dans un contexte de crise sanitaire, à faire adhérer les usagers à ce nouveau geste de tri, en coordonnant leurs actions, en uniformisant leurs outils de communication et en unifiant les messages adressés aux usagers selon la ligne stratégique définie avec le SIEEEN. Les résultats ont largement dépassé le prévisionnel puisque cette collecte aura permis, en un an, de réduire de - 26 Kg/hab le poids des ordures ménagères résiduelles (sacs roses) et d'améliorer globalement de + 20 Kg/hab les performances du tri (sur la collecte sélective des emballages et, par effet d'entraînement, sur celle des biodéchets) par rapport à son niveau de 2021.

En 2014, le Syndicat et ses adhérents donnent un nouveau cap à leur politique déchets et s'engagent dans un schéma de développement plus durable en portant le projet de « territoire éco-exemplaire » labellisé « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » (TZGZD). Pour répondre aux enjeux environnementaux liés à la crise climatique et aux fortes contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les collectivités de façon croissante, le Syndicat inscrit sa politique déchets dans une démarche globale à la croisée de diverses préoccupations d'ordre environnemental (réduire les activités polluantes : transport, enfouissement, prévention, tri), économique (maîtrise des dépenses, maximisation des soutiens/recettes) et social, avec pour finalité, de rendre l'usager acteur de la gestion de ses déchets et renforcer sa responsabilité citoyenne.

En 2016, le territoire SIEEEN poursuit cet engagement en signant un Contrat d'objectifs déchets économie circulaire (CODEC) de 3 ans

avec l'Ademe. L'enjeu de cette politique est de réussir le pari de transformer le déchet en source de richesse pour le territoire. Si le bilan du CODEC est mitigé, puisqu'il n'a pu enrayer l'augmentation des déchets occasionnels de déchetteries, ces 3 années auront permis, malgré tout, au territoire SIEEEN de poser les bases de l'économie circulaire.

Durant cette période, le SIEEEN, agissant comme facilitateur et coordinateur, a continué de structurer le réseau territorial en favorisant les échanges et mutualisant les compétences, les espaces et les moyens. Parmi les belles réalisations, peut être évoquée la construction d'un réseau d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) regroupant les acteurs de l'ESS, recycleries et ressourceries du territoire.

Autre axe stratégique du programme, le Syndicat réorganise, aussi, son réseau d'équipements vieillissants dans l'optique de le préparer aux évolutions à venir. Il engage un important programme de travaux d'une dizaine de millions d'euros qui devrait s'achever fin 2023, et redéfinit, incidemment, le fonctionnement de ses activités en misant sur une organisation plus souple et agile, capable d'évoluer selon les besoins.

En 2021, le SIEEEN met sa politique en cohérence avec le Schéma de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté. Dans le domaine des déchets, l'ambition de la Région est de tendre vers le zéro déchet, à l'horizon 2050.

Le Syndicat souhaite associer ses adhérents et l'ensemble des acteurs du territoire à l'écriture de son nouveau programme d'actions, qui se veut plus exigeant en matière de gestion des ressources, davantage porté sur la création de nouvelles chaînes de valeurs et l'emploi local, et plus ouvert à l'initiative des acteurs locaux.

À ce titre, les déchets du BTP offrent au territoire un immense champ d'opportunités à saisir pour le développement d'activités locales et la création de nouveaux métiers. Le plan de sensibilisation des acteurs du secteur et le plan d'actions « Filières », destiné à mettre en place un réseau départemental d'installations de regroupement, de tri, de recyclage et de stockage, portés par le SIEEEN depuis 2019, offrent une base solide à l'écriture de ce nouveau projet. Le réaménagement du centre de pré-tri de Rouy en un centre multifilières s'inscrit dans cette nouvelle trajectoire.



2009-2022 : QUEL BILAN DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS ?

La politique déchets du territoire SIEEEN a été construite et rationalisée au fil du temps pour soutenir et répondre à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

DES AVANCÉES SOCIALES DÉCISIVES

En tant qu'acteur public du développement durable sur son territoire, le SIEEEN souhaite renforcer son partenariat avec les acteurs et entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il intègre dans ses marchés des clauses sociales ou a recours à des marchés d'insertion. Depuis 2015, le SIEEEN et l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion (ANAR) ont signé un partenariat pour la collecte des papiers de bureau dans les mairies et communautés de communes. En 2017, le projet de création du centre de pré-tri de Rouy a offert d'autres opportunités pour faciliter la réinsertion professionnelle par l'activité : 4 personnes ont été employées en contrat à durée déterminée d'insertion (CCDI) avec possibilité de monter en compétence. Une personne a passé un CACES. En 2020, le SIEEEN, les Archives départementales, les Archives de Bourgogne et l'ANAR ont signé un contrat de partenariat pour proposer aux collectivités et entreprises une solution clé en main : accompagnement, conseils sur l'archivage des documents, formation du personnel, collecte et élimination des documents. Par ailleurs, le SIEEEN a régulièrement recours aux services de SOLIDARITE 58 pour effectuer des missions de manutention dans le cadre de son exploitation. Au total, ce sont près de 4 500 heures de travail que le SIEEEN aura confié, en 2022, aux entreprises sociales et solidaires, soit un budget de 66 000 € investi dans l'insertion.

UNE MEILLEURE PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

Le tri des déchets, le recyclage et le réemploi préservent les ressources naturelles, évitent le gaspillage et permettent de réduire l'impact énergétique de la production de biens de consommation. Depuis une vingtaine d'années, le SIEEEN et ses adhérents s'investissent ensemble pour offrir un service de qualité aux usagers, malgré les contraintes propres aux territoires ruraux et vieillissants. La généralisation de la collecte des biodéchets et des emballages en

porte à porte, l'accessibilité des déchetteries aux professionnels, et la communication de proximité portée au quotidien par les ambassadeurs du tri et de prévention sont la démonstration de l'engagement du territoire à défendre un service public proche de sa population. Les efforts consentis par les usagers profitent au territoire.

Grâce à la collecte des biodéchets et des déchets verts, le SIEEEN aura produit, en 2022, plus de 6 000 t de compost, destinées à plus de 80 % aux agriculteurs.

La valorisation des emballages se traduit également par des bénéfices environnementaux : le geste de tri aura permis d'éviter l'émission de près de 700 000 t eq CO₂ en 2022.

Désormais bien ancrées dans le paysage territorial, les ressourceries, recycleries et autres associations de réinsertion, aujourd'hui réunies au sein du Collectif de l'Économie Solidaire et des Acteurs du Réemploi de la Nièvre (CESAR 58), jouent un rôle social et environnemental indéniable. Promotrices d'un nouveau modèle économique social et solidaire, elles sont devenues des actrices majeures de la lutte contre le gaspillage puisqu'elles détournent de l'enfouissement des objets et équipements réemployables qu'elles rendent accessibles et à moindre coût à tout un chacun. Elles transmettent aussi des savoir-faire et favorisent l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

UNE INGÉNIERIE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Acteur du développement durable, le SIEEEN se positionne comme facilitateur et coordinateur de projets, depuis plusieurs années. S'il veut soutenir les exigences de la stratégie régionale fondée sur un mode de consommation plus sobre et un meilleur usage de la ressource déchets,

le Syndicat doit bâtir un projet en phase avec les réalités de son territoire et faciliter l'émergence de chaînes de valeurs locales sur lesquelles il pourra s'appuyer pour mettre en œuvre sa politique d'économie circulaire.

Le soutien qu'il apporte au projet du Pays Nivernais Morvan vise à développer de nouvelles activités pérennes, grâce à une structuration territoriale solide, agile et évolutive. Territoire zéro chômeur, le Pays a créé 4 entreprises à but d'emploi (EBE) à Luzy, Clamecy, Lormes et Moulins-Engilbert.

Après la réalisation d'une étude d'opportunité, le SIEEEN et le Pays Nivernais Morvan ont hiérarchisé 4 axes prioritaires en ciblant les activités les plus prometteuses à mettre en place avec les EBE. Il s'agit en premier lieu de travailler en collaboration avec les ressourceries et les recycleries en cherchant à faire éclore les synergies et les complémentarités.

Le secteur du BTP a été identifié, également, comme axe prioritaire en termes d'enjeux économiques et environnementaux pour les années à venir. Ce secteur produit, en effet, sur le territoire, 162 000 t de déchets inertes par an et 41 000 t de déchets non-dangereux, aujourd'hui très faiblement réemployés et valorisés. Une opération test sur le démantèlement d'huisseries a été lancée. Le partenariat signé avec le SIEEEN a pour finalité de créer des chaînes de valeurs à partir de la mise en réseau des équipements de collecte, tri et valorisation des matières. Les interactions entre les EBE et le centre multifilières de Rouy pourraient aider à structurer un marché de matériaux secondaires actuellement sous-développé.

Le Syndicat pourra proposer son expertise au travers de l'accompagnement projet, la formation, la communication, la participation à l'animation du territoire pour permettre l'acculturation des habitants et des acteurs, et, lever les freins au développement de projets.

Une telle mutation de l'activité déchets implique aussi de dynamiser les réseaux en créant des passerelles entre acteurs du territoire et porteurs de projets. En faisant découvrir à 15 élus du département, le pôle de valorisation Symetri de Luxeuil-les-Bains, le Syndicat a pu les sensibiliser sur la pertinence d'un centre multifilières.

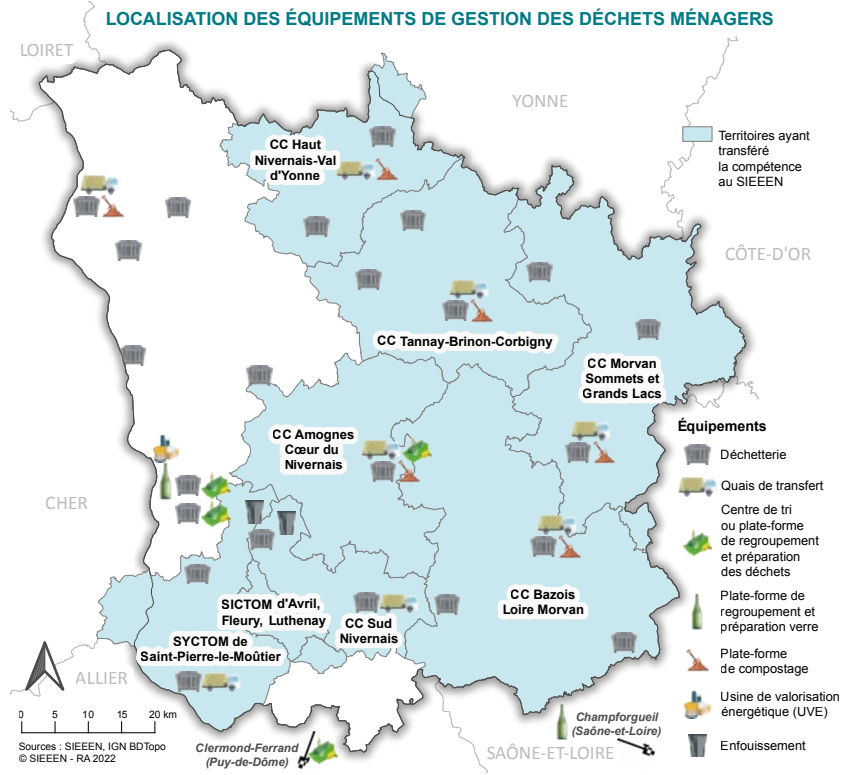
BILAN 2022 DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

En 2022, le SIEEEN a assuré le traitement des déchets de 9 EPCI, composés de 229 communes regroupant une population de 89 198 habitants (INSEE 2022).

Équipements SIEEEN - Tonnages 2022

Sites	Quai de transfert	Plate-forme de compostage	
	OMA transitant par le quai	Biodéchets (FFOM)	Déchets verts des déchetteries
Château-Chinon	1 733 t	-	537 t
Corbigny	1 725 t	1 192 t	1 303 t
Préporché	1 831 t	523 t	1 365 t
Rix	2 893 t	-	3 851 t
Rouy	2 149 t	1 328 t	4 145 t
Champvert	3 971 t	-	-
Chantenay	1 902 t	-	-
TOTAL	16 204 t	3 043 t	11 201 t

Site	Cartons	Papiers Livres	Emballages en transit
Plate-forme de pré-tri de Rouy	1 235 t	1 099 t	1 508 t



CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

L'implication des élus est essentielle à la réussite du projet territorial que le SIEEEN met en œuvre. La gouvernance partagée permet d'assurer une co-gestion transparente de la collecte et du traitement des déchets. La concertation et l'engagement des élus facilitent la validation des actions à initier sur le territoire. La Conférence des présidents est l'organe d'expression de cette gouvernance. Pour fluidifier son fonctionnement, des sous-commissions Déchets ont été créées. Elles ont pour vocation d'offrir des temps d'échanges et de discussions entre territoires et permettre, ainsi, aux élus de mieux se saisir de la problématique déchets et s'approprier des sujets débattus et votés. Le Syndicat souhaite consolider la gouvernance partagée en la faisant évoluer dans une logique de pilotage plus inclusive adhérents/SIEEEN.

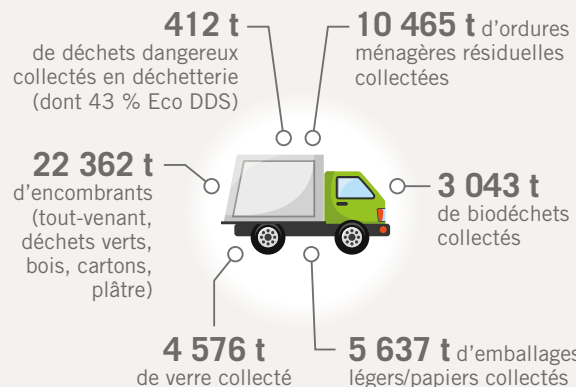
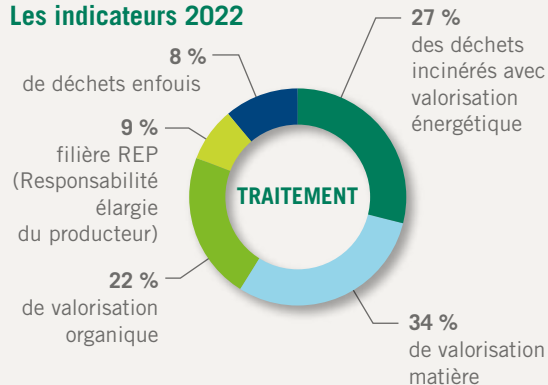
En 2022, le SIEEEN a organisé 3 Conférences des présidents.

L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

Le SIEEEN déploie des solutions qui obéissent à une logique de réseau à la fois pour garantir une continuité de service, réduire les distances de transport entre les zones de collecte et les points de regroupement et optimiser le transport jusqu'aux exutoires de traitement.

Entré dans sa phase opérationnelle en 2019, le programme de travaux de modernisation des équipements du SIEEEN ne remettra pas en question ce principe. Ce projet, qui doit aboutir à une restructuration complète de l'activité du service, repose, en effet, sur le maintien du maillage des quais de transfert. Il prévoit, par ailleurs, le resserrement du réseau de plate-formes à 3 unités, centré sur la plate-forme de compostage de Rouy, qui disposera d'une nouvelle technologie de traitement, ainsi que sur le développement incident des activités de tri sur le même site.

Les indicateurs 2022



Production par habitant de déchets ménagers

519 Kg/hab/an
(dont 266 Kg/ha d'OMA)



Les collectivités adhérentes ont été associées pleinement à l'élaboration du programme des travaux de réhabilitation des quais de transfert dans une logique de complémentarité et d'optimisation de fonctionnement entre les équipements du SIEEEN et les déchetteries attenantes. Lancés courant 2020, les premiers chantiers de Corbigny, Château-Chinon, Champvert provisoire et Rix ont été réceptionnés, en 2021. La seconde phase de travaux, portant sur les quais de Préporché, Champvert et Langeron en remplacement de celui de Chantenay-Saint-Imbert, devrait démarrer en 2023. Depuis 2022, les emballages, sont transférés à l'aide de gros porteurs de plus grande capacité depuis les quais réhabilités, jusqu'au centre de tri situé à près de 200 km de la Nièvre en attendant la mise en service du centre de tri de Bourges, prévue en 2023. Le SIEEEN a repris, en 2022, la gestion directe du centre de pré-tri des papiers de Rouy. L'installation a conservé sa vocation sociale.

Les politiques nationales et régionales incitent aussi les territoires à réfléchir ensemble à des stratégies de mutualisation de leurs équipements afin d'en rationaliser l'usage. Initiée en 2018, la coopération avec les autres territoires nivernais s'est poursuivie en 2022. Le SIEEEN a été amené, ainsi, à s'associer à d'autres collectivités nivernaises sur plusieurs projets avec, tout d'abord, la création, en 2019, d'une Société publique locale (SPL) « Berry Nivernais » pour le tri des emballages, constituée avec les collectivités du Cher et deux collectivités de l'Indre, soit un bassin de plus de 500 000 habitants. L'outil industriel situé à Bourges, construit en 2022, sera mis en service en mars 2023. Les emballages collectés sur le territoire du SIEEEN seront réorientés, alors, vers cette unité. Le second projet lancé, fin 2022, porte sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'exploitation de l'incinérateur de Fourchambault, qui traitera l'ensemble des ordures ménagères et des déchets encombrants incinérables du territoire nivernais. Grâce à l'apport de tonnages garantis couvrant les capacités d'accueil de l'usine, des travaux de modernisation pourront être réalisés et permettront à toutes les collectivités de bénéficier, en contrepartie, d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit pour le traitement de leurs déchets. Enfin, depuis 2 ans, le SIEEEN offre, par le biais de ses plates-formes de compostage, une solution de traitement, aux déchets verts de Nevers Agglomération.

LES MESURES DE PRÉVENTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le SIEEEN vise, à travers la mise en œuvre de sa politique déchets, à réduire au maximum l'impact environnemental de ses activités en agissant à plusieurs niveaux :

Dans le programme de travaux des équipements : recherche à la fois de simplicité et de modularité dans la conception de ses ouvrages afin de leur permettre de s'adapter aux fluctuations de la production de déchets, et de sobriété dans l'exploitation de ceux-ci (panneaux solaires, récupération d'eau de pluie, choix d'une mobilité des agents basée sur l'utilisation de véhicules électriques). Ainsi, parce qu'elle offre différentes possibilités d'ajustements des moyens d'acheminement des déchets au regard de leurs quantités et de leurs destinations finales, la réhabilitation des quais de transfert permettra d'en rationaliser le transport. La plate-forme de compostage de Rouy obéit au même souci de préservation de l'environnement : le nouveau process prévu doit améliorer le fonctionnement de l'installation sans pour autant nécessiter son extension.

Enfin, le projet de plate-forme multifilières de Rouy intègre dans son cahier des charges des clauses et critères environnementaux (usage de matériaux recyclés ou issus du réemploi). Exemplaires dans leur conception, dans leur réalisation et dans leur finalité, ces projets ont pu bénéficier des soutiens financiers de l'Ademe, de l'État (DSIL) et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Pour le transport : intégration du critère environnemental dans les marchés en misant sur des camions de plus grosse capacité ; optimisation des rotations des bennes (évacuation des déchets en bennes doubles, augmentation des volumes de caissons, optimisation du remplissage, fonctionnement en double fret) ; et recherche d'exutoires de proximité (allotissement de marchés).

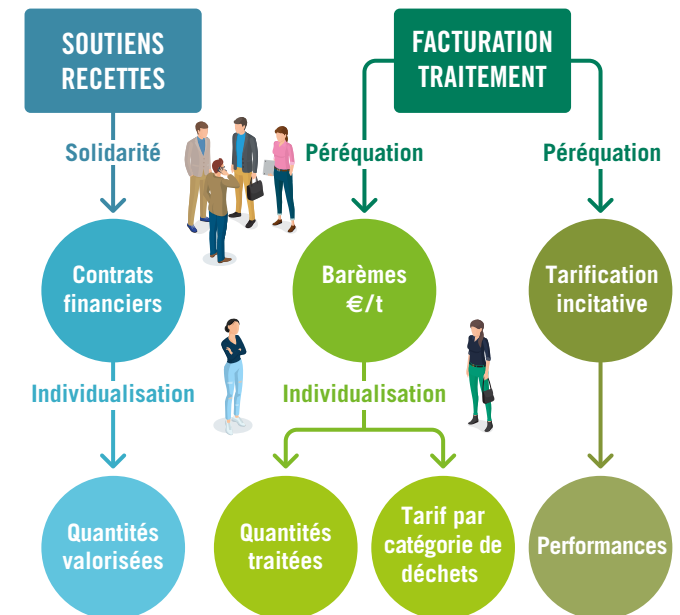
Pour le traitement : mise en œuvre d'une politique déchets destinée à réduire au maximum l'enfouissement et atteindre une valorisation maximale du contenu des poubelles (par le tri des biodéchets, l'extension des consignes de tri des emballages, la valorisation énergétique des ordures ménagères et, depuis 2022, du tout-venant de déchetterie).

LES ÉCHANGES FINANCIERS

Les principes de solidarité et d'égalité constituent le socle de la facturation traitement du SIEEEN. Ils s'expriment à travers la péréquation. Chaque adhérent peut agir sur sa facture en réduisant ses tonnages et en améliorant ses performances de tri qui conditionnent le niveau de ses soutiens.

Le SIEEEN et ses adhérents sont engagés dans un contrat d'objectifs avec Citeo, depuis 2018. Pour bénéficier de soutiens financiers supplémentaires, le territoire doit améliorer ses performances par rapport à 2016. La mise en place de l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques au 1^{er} janvier 2022 répond à cet enjeu. Ainsi, en étant parvenues à détourner plus de 1 300 t d'emballages/papiers des ordures ménagères, les collectivités pourront se répartir plus d'un million d'euros de soutiens et recettes supplémentaires.

Les marges de manœuvre financières





LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

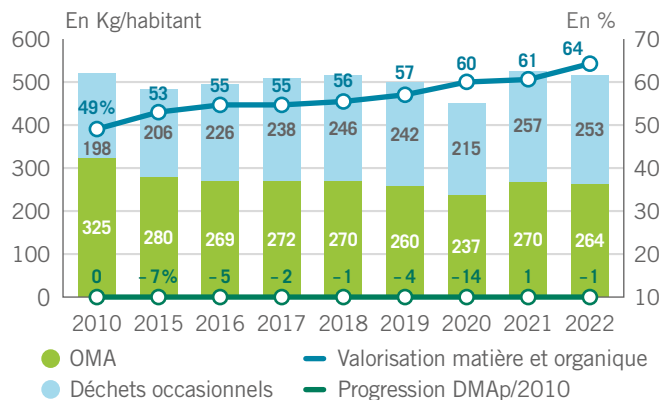
Après un léger rebond postérieur à la période post-covid de 2021, la production moyenne des déchets ménagers est revenue à son niveau de 2018, grâce à l'effet positif de la communication, l'essor des recycleries et au déploiement des filières de responsabilité élargie du producteur qui détournent, en moyenne, 45 kg/hab de déchets d'ameublement et d'équipements électriques et électroniques. Le poids de la poubelle s'est allégé, ainsi, de 8 kg/hab par rapport à 2021.

Le poids de la poubelle se maintient, aujourd'hui, à 519 kg/hab/an. Il se compose de 253 kg de déchets occasionnels et 266 kg d'ordures ménagères résiduelles.

L'extension des consignes de tri des emballages plastiques, l'amélioration de la collecte des biodéchets et les efforts continus de tri en déchetteries ont contribué à améliorer de 3 % le taux de valorisation matière par rapport à 2021.

Depuis 2022, une partie du tout-venant des déchetteries est incinérée à l'usine de Fourchambault, ce qui a permis de détourner 6 Kg/hab de déchets de l'enfouissement. Aujourd'hui, seuls 8 % des déchets sont enfouis contre 50 % des tonnages en 2010.

Évolution de la production de déchets ménagers sur le territoire SIEEEN



Objectifs PRPGD - 2025 :

- Valoriser en poids 54 % des déchets non-dangereux et non-inertes.
- Réduire le poids des déchets ménagers de 15 % par rapport à 2010.
- Réduire de 50 % les déchets non-dangereux non-inertes enfouis par rapport à 2010.



LES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Les techniciens Déchets aidés par une juriste du CNFPT mettent en place une politique commune de lutte contre les dépôts sauvages au niveau départemental, depuis 2020. Les séances de travail ont permis de mieux appréhender la complexité réglementaire et de préciser différents points tels que les obligations du maire, les modalités de transfert du pouvoir de police et la qualification des dépôts sauvages. Un manuel de référence et un guide stratégique étaient en préparation, en 2022. Ces documents constituent le socle d'une politique commune, qui sera déclinée localement selon les moyens et l'organisation propres à chaque territoire. Les services de la Préfecture doivent arrêter le plan d'actions axé sur l'amélioration de l'articulation des compétences EPCI/communes ; le renforcement de la prévention ; l'amélioration du signalement et l'identification ; l'efficacité de la répression ; l'organisation des enlèvements des dépôts ; le suivi et l'évaluation de l'efficacité du plan de lutte. Lors du second forum Déchets et économie circulaire, le SIEEEN a présenté un memento, qui synthétise les marges de manœuvre dont disposent les maires pour lutter contre les dépôts sauvages. Il comprend 7 fiches qui présentent les moyens d'actions et les sanctions : prévenir les dépôts sauvages ; qualifier les dépôts sauvages ; les procédures à engager lorsque l'auteur est identifié ; les modalités du constat ; les différentes procédures administratives ainsi que les frais de nettoyage des dépôts sauvages. Un important travail a été fait, également, avec un juriste et un procureur pour intégrer la problématique des dépôts sauvages à l'application d'alertes citoyennes Tereo. Celle-ci sera déployée, en 2023, auprès de collectivités dans sa version standard. Une version plus évoluée, en adéquation avec les besoins du service Déchets ménagers, notamment pour le signalement et la gestion des dépôts sauvages, est en cours de développement.

BILAN SIEEEN 2022

- Valorisation matière et organique des déchets non-dangereux et non-inertes : 64 % (hors REP)
- Évolution de la production des déchets ménagers par rapport à 2010 : - 1 %
- Évolution de la part des déchets non-dangereux non-inertes enfouis par rapport à 2010 : - 86 %

Si les performances de valorisation permettent au SIEEEN d'atteindre les objectifs régionaux, ses efforts doivent se concentrer, désormais, sur la diminution du poids de la poubelle et, en particulier, de la part de déchets occasionnels qui reste très élevée au regard de la cible régionale de 2025 (173 Kg/hab hors gravats). Pour atteindre l'objectif du zéro déchet en 2050, le futur programme devra nécessairement prioriser les actions de réemploi, de détournement et de réutilisation.

519 kg de déchets par habitant

253 kg 63 kg 34 kg 52 kg 117 kg





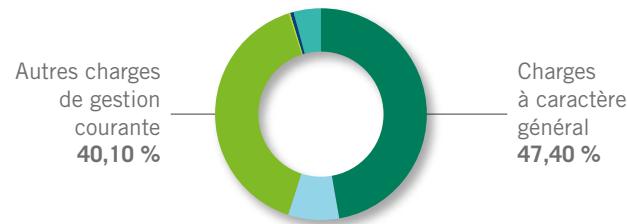
L'ANIMATION TERRITORIALE

Le Collectif de l'Économie Solidaire des Acteurs du Réemploi de la Nièvre (CESAR 58) a organisé la première édition du Récup'tour, du 10 au 19 juin 2022. Plus de 40 animations, initiées par une vingtaine d'acteurs, ont été déclinées sur le territoire afin de promouvoir et faire découvrir l'économie circulaire. Des artistes, des créateurs, des valoristes, des recycleries, des ressourceries, des associations, des centres sociaux et des collectivités ont ouvert leurs portes et proposé au grand public des animations, des visites, des ateliers, des projections de films, entre autres, afin de faire partager leurs créations, leurs passions, leurs activités et changer de regard sur les objets du quotidien pour leur donner une seconde vie ! Ils ont mis en lumière l'intérêt de la réparation, du réemploi, de la réutilisation et de la transformation dans la lutte contre le gaspillage, la pollution et la consommation de l'électricité et de l'eau. Récup'tour a bénéficié d'une excellente promotion au sein des médias (Le Journal du Centre, Koikisspass, radios locales RCF / BAC FM / Radio Floteurs, France 3 Bourgogne, sites des collectivités, réseaux sociaux et relais...). Une carte en ligne dédiée a permis de préciser au grand public les lieux des animations programmées. Des structures participantes ont été contactées a posteriori pour des commandes. La première édition du Récup'tour a connu un franc succès : les organisateurs sont enthousiastes et prêts à reconduire l'événement, en 2023. Pour poursuivre la communication sur les actions du réseau des ressourceries et recycleries, CESAR 58 a participé au second forum Déchets et économie circulaire, le 16 septembre 2022, à la Ferme du Marault, à Magny-Cours.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

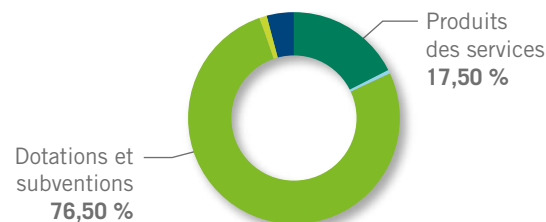
DÉPENSES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
Charges à caractère général	4 261 572	47,40
Charges de personnel	701 577	7,80
Autres charges de gestion courante	3 607 363	40,10
Charges financières	19 318	0,20
Charges exceptionnelles	54 915	0,60
Dotations aux amortissements	346 311	3,90
TOTAL	8 991 0566	100,00



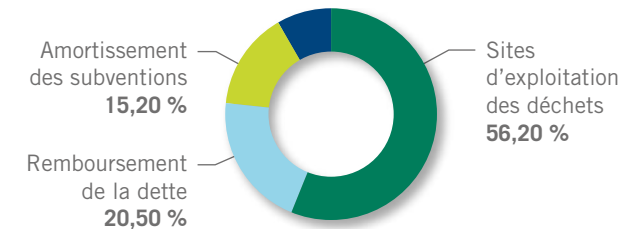
RECETTES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
Produits des services	1 646 672	17,50
Produits exceptionnels	76 981	0,80
Dotations et subventions	7 191 943	76,50
Amortissement des subventions	122 636	1,30
Excédent antérieur reporté	368 479	3,90
TOTAL	9 406 711	100,00



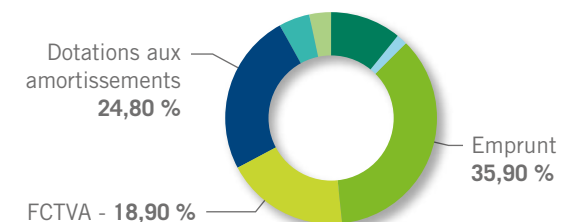
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	MONTANTS en €	%
Sites d'exploitation des déchets	453 318	56,20
Remboursement de la dette	165 118	20,50
Titre de participation	-	0,00
Amortissement des subventions	122 636	15,20
Opérations patrimoniales	65 479	8,10
TOTAL	806 551	100,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT

	MONTANTS en €	%
État-DSIL	154 594	11,10
Région	19 948	1,40
Emprunt	500 000	35,90
FCTVA	263 718	18,90
Dotations aux amortissements	346 311	24,80
Opérations patrimoniales	65 479	4,70
Excédent d'investissement reporté	44 071	3,20
TOTAL	1 394 121	100,00



LE SIEEEN

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

AU SERVICE DES TERRITOIRES DE

la Nièvre



- ÉLECTRICITÉ
- GAZ
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- CONTRÔLE DES CONCESSIONS
- PATRIMOINE
- INFORMATIQUE
- GESTION DES DÉCHETS
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES
- RÉGIE SIEEEN CHALEUR
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT
- RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES
- RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ
- BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



7, Place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90

<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

ACTEE



Contrat de
Transition
Écologique

